



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LES CHEFS DU MI'GMAWEI MAWIOMI FONT CESSER L'EXPLORATION PÉTROLIÈRE DANS LE GESPE'GEWA'GI

Jeudi 31 août 2017 — Les chefs représentant les trois communautés mi'gmaq de Gesgapegiag, Gespeg et Listuguj ont rencontré hier des mandataires du gouvernement du Québec et le chef de la direction de Junex. Le message des chefs a été clair. Les Mi'gmaq n'ont pas été consultés, n'ont pas profité d'accommodement et n'ont pas donné leur consentement à des permis d'exploration dans le Gespe'gewa'gi. Par conséquent, toute exploration doit cesser et un plan significatif de consultation des citoyens mi'gmaq et d'accommodement doit être mis en œuvre immédiatement.

« Le message envoyé au gouvernement a toujours été clair. C'est notre territoire et notre responsabilité; nous en assumons l'intendance environnementale et vous devez avoir notre consentement pour y extraire des ressources », affirme le chef Darcy Gray, président du Mi'gmawei Mawiomi.

Le gouvernement du Québec a accordé des permis d'exploration d'hydrocarbure aux détenteurs de baux sans consultation préalable avec aucun des trois chefs ou conseils. Des demandes répétées faites au gouvernement provincial à cet effet sont restées sans réponse, raison pour laquelle les dirigeants ont jugé urgent de discuter avec Québec et Junex pour leur faire bien comprendre que l'absence de consultation significative et d'accommodement dans le Gespe'gewa'gi ne serait plus tolérée par le Mi'gmawei Mawiomi et qu'en conséquence des recours judiciaires étaient en préparation en vue de protéger les droits et le titre mi'gmaq, y compris les droits issus des traités.

« Nous exigeons un processus qui permettra à nos citoyens d'avoir leur mot à dire au sujet des projets d'hydrocarbure dans notre territoire. C'est la conduite qui s'impose », indique le chef Rod Larocque de Gesgapegiag.

Après la communication du message par les chefs mi'gmaq à la rencontre du 30 août, Junex a accepté de suspendre toutes ses activités en Gaspésie durant la période où les Mi'gmaq et le Québec ouvriront les discussions nécessaires à l'élaboration d'une consultation significative et d'un accommodement qui assurera la protection des droits constitutionnels des Mi'gmaq et la sauvegarde de l'environnement. « Il incombe au gouvernement du Québec de remplir ses obligations juridiques et, jusqu'à ce moment, l'exploration ne devrait pas continuer, ni par Junex ni par d'autres », explique la chef Manon Jeannotte du Gespeg.

Informations : Tanya Barnaby, directrice exécutive du SMM, au 418-788-1760, poste 8102, ou par courriel à tbarnaby@migmawei.ca